

METIERS D'ART EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Numéro 1

Mars 2006

Ce bulletin d'information vous informe des animations et autres événements mis en place dans le cadre du Programme de Développement des Métiers d'Art de Champagne-Ardenne.

BONNE LECTURE !

Ce bulletin d'information est téléchargeable sur le site Internet :
www.metiersdart-champagne-ardenne.org



Dans ce numéro :

Le Prix SEMA 2006	1
Crédits d'impôt pour les Métiers d'Art	2
Le Prix SEMA 2005	3
Les Journées des Métiers d'Art 2006	3
Informations sur le PRDMA	4

PRIX SEMA 2006

PRESENTATION DU PRIX SEMA

Le « Grand Prix SEMA » a pour objectif de promouvoir l'excellence des savoir-faire des professionnels des métiers d'art avec une sélection départementale, régionale puis nationale. L'année 2006 est consacrée aux métiers de la création contemporaine.

DEFINITION DES METIERS DE LA CREATION CONTEMPORAINE

Sont considérés comme appartenant au secteur des métiers de la création contemporaine les professionnels qui consacrent tout ou partie de leur activité à la conception et/ou à la réalisation d'objets d'art contemporains possédant une qualité ou une originalité indéniable, soit à titre de pièces uniques ou de petites séries.

On appelle objet de création contemporaine tout objet d'art dont la conception et/ou la réalisation présente un caractère indiscutablement original à l'exclusion de toute copie ou inspiration excessive.

QUI PEUT CONCOURIR ?

Le Prix SEMA est ouvert aux professionnels des Métiers d'Art.

Les candidats, du point de vue de leur statut juridique, doivent répondre à l'une des situations professionnelles suivantes :

- inscrits au répertoire des métiers,
- inscrits au registre du commerce, avec une activité professionnelle métiers d'art,
- salariés d'entreprises artisanales métiers d'art, de PME. PMI métiers d'art, ainsi que, le cas échéant, de certains ateliers publics,
- professions libérales (artistes libres ou artistes auteurs).

L'OEUVRE

Les professionnels des métiers de la création contemporaine seront jugés sur dossier et sur présentation d'une œuvre réalisée depuis moins de trois ans. Les candidats déclareront sur l'honneur avoir réalisé eux-mêmes l'œuvre à l'occasion de ce prix.

L'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès des Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite de remise des dossiers auprès des Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales est fixée au 15 septembre 2006.

OÙ VOUS RENSEIGNER ?

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES ARDENNES : tél. : 03 24 56 81 81

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUBE : tél. : 03 25 82 62 00

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-MARNE : tél. : 03 25 32 19 77

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MARNE : tél. : 03 26 40 64 94



CREDIT D'IMPOT POUR LES METIERS D'ART

La Loi de finances rectificative pour 2005 adoptée le 22 décembre 2005, institue un nouveau crédit d'impôt en faveur des entreprises relevant des métiers d'art qui engagent des dépenses de conception de nouveaux produits.

Ce crédit d'impôt est égal à **10 %** des dépenses de création exposées **entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007** (ce taux est porté à 15 % lorsque les dépenses éligibles sont exposées par une entreprise portant le label « entreprise du patrimoine vivant »).

Il est limité à 100 000 € par entreprise pour chaque période de 3 années consécutives et s'impute sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre des exercices au cours desquels les dépenses ont été exposées.

Sont concernées les entreprises :

- constituées sous forme d'entreprise individuelle ou société,
- exerçant une activité commerciale, artisanale, libérale ou agricole,
- imposées sur leurs bénéfices à l'IR ou à l'IS (ou exonérées au titre de certains dispositifs fiscaux),
- et, soumises à un régime du réel.

Ces entreprises doivent soit :

- avoir des dépenses de personnel afférentes aux salariés exerçant un des métiers d'art, représentant au moins 30 % de leur masse salariale,
- être à caractère industriel et exercer dans l'un des secteurs d'activité suivants : l'horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, l'orfèvrerie, la lunetterie, les arts de la table, le jouet, la facture instrumentale et l'ameublement,
- porter le label « Entreprise du patrimoine vivant ».

Ouvrent droit au crédit d'impôt :

- les salaires et charges sociales afférents aux salariés directement et exclusivement chargés de la conception de nouveaux produits dans les métiers d'art visés par cette mesure,
- les dotations aux amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf qui sont directement affectées à la conception de nouveaux produits et à la réalisation de prototypes,
- les frais de dépôt et de défense des dessins et modèles relatifs aux nouveaux produits (dans la limite de 60 000 € pour les frais de défense),
- les autres dépenses de fonctionnement liées à la conception de nouveaux produits ou à la réalisation de prototypes dans la limite de 75 % des dépenses de personnel ouvrant droit au crédit d'impôt,
- les dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections.

Les dépenses doivent être liées à la conception de nouveaux produits.

CREDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE

La Loi de finances rectificative pour 2005, adoptée le 22 décembre 2005, étend le bénéfice du crédit d'impôt apprentissage majoré (soit 2 200 € par apprenti) aux entreprises portant le label « entreprise du patrimoine vivant ».

LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT »

L'article 23 de la Loi du 2 août 2005 écrit :

« Il est créé un label **Entreprise du patrimoine vivant** pouvant être attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.

Le label Entreprise du patrimoine vivant est attribué selon des critères et des modalités définis par décret en Conseil d'État. »

PRIX REGIONAL SEMA 2005

LES CANDIDATS AU PRIX REGIONAL SEMA 2005

Les candidats sont issus des sélections départementales (Prix SEMA départementaux 2005) et le Jury régional a dû choisir parmi les oeuvres proposées et commentées par leurs créateurs respectifs.

CANDIDAT DES ARDENNES ET LAUREAT DU PRIX SEMA CHAMPAGNE-ARDENNE 2005

Rémi RICHARD
Armurier – Graveur à CARIGNAN.

Description de l'œuvre :
Réalisation d'une gravure sur une carabine Express (Juxtaposée).



Difficultés techniques :
- Ornementation incrustée en or 24 carats.
- 2 scènes de chasse en taille douce.
- gravure d'un portrait et des initiales du client.



CEREMONIE DE REMISE DES PRIX SEMA 2005

A l'issue de l'inauguration du nouveau pôle d'innovation technologique des métiers du patrimoine bâti, en présence de nombreuses personnalités locales et régionales, Monsieur Jean-Paul BACHY, Président de la Région Champagne-Ardenne et Monsieur Philippe REY, Préfet de l'Aube représentant Monsieur Dominique DUBOIS, Préfet de la Région Champagne-Ardenne et Préfet du Département de la Marne ont récompensé Rémy RICHARD le lauréat régional du Prix SEMA Champagne-Ardenne 2005.

CANDIDAT DE LA HAUTE-MARNE

Erwan PINCEMIN
Coutelier à POULANGY.

Description de l'œuvre :
Réalisation d'un couteau fermant à cran forcé représentant un saumon.



CANDIDAT DE L'AUBE

Benoît FISCHER
Luthier – Facteur de guitares à TROYES.

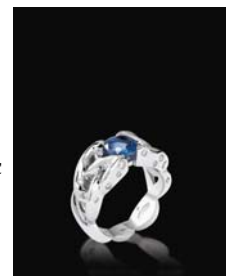
Description de l'œuvre :
Réalisation d'une guitare classique.



CANDIDAT DE LA MARNE

Laurent BARATEAU
Joaillier à REIMS.

Description de l'œuvre :
Réalisation d'une bague en or blanc avec un saphir de Ceylan et brillants.



La cérémonie de remise du Prix SEMA Champagne-Ardenne s'est déroulée à Troyes à l'IUMP (Institut Universitaire des Métiers et du Patrimoine) le 10 février dernier.

LES JOURNEES DES METIERS D'ART 2006

Les prochaines Journées des Métiers d'Art se dérouleront du 19 au 22 octobre 2006.

Ces journées seront, encore une fois l'occasion pour les professionnels des métiers d'art de faire découvrir ou redécouvrir leurs savoir-faire au grand public et aux jeunes en recherche d'orientation scolaire.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions sur l'organisation de ces prochaines Journées des Métiers d'Art.
au 03 26 47 22 55 ou
contact@metiersdart-champagne-ardenne.org



INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES METIERS D'ART

DU NOUVEAU SUR LE SITE INTERNET DES METIERS D'ART DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Depuis sa mise en ligne en septembre 2003, le site Internet des métiers d'art de Champagne-Ardenne connaît un succès grandissant auprès des internautes.

Mais après 2 ans d'exploitation du site Internet, il s'est avéré nécessaire de repenser son contenu et donc son arborescence pour répondre aux attentes des internautes en terme d'informations et de renseignements sur le Programme Régional de Développement des Métiers d'Art mais aussi plus largement sur les Métiers d'Art de Champagne-Ardenne.

Le site Internet des métiers d'art de Champagne-Ardenne vient donc d'être totalement réorganisé.

De nouvelles rubriques (bourses de stages, une page formations régionales en métiers d'art, une page associations des métiers d'art, une page dédiée aux actions menées par le RPDMA...) et de nouvelles fonctionnalités (téléchargement des dossiers et études réalisés dans le cadre du PRDMA, demande en ligne de l'annuaire des professionnels des métiers d'art de la région, archivage des bulletins d'infos ...) verront ainsi le jour en 2006.

Découvrez dès à présent la nouvelle version du site Internet : www.metiersdart-champagne-ardenne.org !

FORMATION : REUSSIR SES PHOTOS !

La plupart des professionnels des métiers d'art ont besoin de faire de belles photos de leurs réalisations, mais ils n'en ont pas toujours les moyens. Avec le numérique les choses changent, à condition de savoir s'y prendre !

C'est dans cet esprit que nous vous proposons une journée de formation : **REUSSIR SES PHOTOS !**

Avec quelques conseils simples et pratiques apportés par un photographe spécialisé, vous pourrez enfin faire de belles photos et avoir un book à la hauteur de votre savoir-faire.

Dates proposées : Jeudi 18 mai 2006 ou le mardi 14 novembre 2006.

Frais d'inscription : 40 €.

Renseignements : Cécile DEBART au 03 26 47 22 55.

SALON DE L'AGRICULTURE 2006

Le Comité de Promotion des produits agroalimentaires de Champagne-Ardenne (CREPAC) de la Chambre Régionale d'Agriculture a accueilli des professionnels des métiers d'art sur son stand « prestige » une journée pendant le salon national de l'agriculture à PARIS (25 février au 5 mars 2006).


Vous êtes nombreux à avoir répondu à cette proposition mais malheureusement nous n'avons pas pu répondre favorablement à toutes vos demandes.

Face à ce véritable succès, nous envisageons, en partenariat avec le CREPAC, le renouvellement de cette opération.



Si vous souhaitez disposer gratuitement d'une page de présentation sur le site des métiers d'art de Champagne-Ardenne, c'est très simple, il vous suffit de contacter Cécile Debart au 03 26 47 22 55 www.metiersdart-champagne-ardenne.org

Le Programme Régional de Développement des Métiers d'Art de Champagne-Ardenne est mis en œuvre par la **Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS)**.

 **CNAMS**
MCAS
37 rue des Capucins - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.47.22.55
Fax : 03.26.47.57.65

Avec le soutien de :



la Société
d'Encouragement
aux Métiers d'Art

Il est co-financé par : l'Etat, l'Europe
et la Région Champagne-Ardenne.

